



SAINT-PROUANT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2016 A 19H00

Présents : Mesdames et Messieurs SOULARD Yannick, SELLIER Marie-Christine, FLANDROIS Joël, GENTY Béatrice, BRET Stéphanie, CHARRIER Julien, CHEVALLEREAU Maryse, DURAND Bruno, GILBERT Thierry, GRANJON Françoise (entrée en séance à 19h20), MERCIER Gérard, OGER Maud (entrée en séance à 19h10), RAINTEAU Philippe (entré en séance à 19h15), ROUSSEAU Frédérique.

Absent excusé : ROULLEAU Philippe

Secrétaire : BRET Stéphanie

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 29 Novembre 2016.

Décisions prises par Monsieur le Maire

Le Maire présente les décisions qu'il a prise suite aux délégations données par le Conseil municipal :

- Déclaration d'intention d'aliéner : immeuble cadastré B 638 sis 61 rue de l'Océan
- Déclaration d'intention d'aliéner : parcelles cadastrées ZD 38 ET ZD 38 sises Le Grison
- Devis VSE : Signalisation rue A Girardeau 628.48 € TTC
- Devis ALAIN TP : Busage fossé Impasse des Rochers 10 876.80 € TTC
- Devis SAFE : Mise à jour plans d'évacuation et d'intervention Garderie + 2 nouveaux extincteurs 302.94 € TTC
- Devis MAUDET : Travaux sur toiture voisine de la Garderie (Travaux hors marché) 1 440 € TTC

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire.

Création du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire décide de créer le RIFSEEP à compter du 01 janvier 2017, de valider les critères proposés pour l'IFSE, de valider les montants maximaux attribuables par l'autorité territoriale, de valider l'ensemble des modalités de versement proposées par Monsieur le Maire, d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les arrêtés dans les limites énoncées dans la délibération.

Augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

L'agent en charge de la surveillance de la pause méridienne n'a pas souhaité reconduire son contrat cette année scolaire. Pour assurer cette surveillance et la sortie des élèves le soir après les TAP, il convient d'augmenter le temps de travail d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe avec une quotité de travail plus importante à compter du 3 novembre 2016.

En effet cette mission va être confiée à un agent déjà affecté à l'école publique. Cette tâche augmentera donc son temps de travail.

Cette augmentation de temps de travail concerne 2 h de travail par jour sur 4 jours. Son temps de travail pour ce poste passerait à 36 h par semaine scolaire. Son temps de travail représente 28, 16 heures annualisées, congés compris.

Vu l'avis favorable du CT en date du 8 décembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'augmenter le temps de travail d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe avec une quotité de travail de 36 h par semaine scolaire soit un temps de travail annualisé de 28, 16 heures, congés compris.

Adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription au contrat groupe d'assurance des risques statutaires :

Le Maire expose :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée relance une procédure de consultation en vue de conclure un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ce contrat groupe permet aux collectivités et établissements publics intéressés de disposer de taux intéressants, en raison d'une part d'un effet de masse, et d'autre part d'une mutualisation des risques pour les structures qui comptent un nombre d'agents affiliés à la CNRACL inférieur à des seuils qui restent à définir (ce seuil est fixé à 30 agents dans le contrat actuel).

Le contrat, souscrit en capitalisation et non pas en répartition (c'est-à-dire que les sinistres nés pendant la période d'assurance continuent d'être pris en charge par l'assureur au moment de la naissance du sinistre, même au-delà de la fin du contrat), permet de garantir tous types de risques (maladie ordinaire, maternité et paternité, longue maladie et maladie de longue durée, accident de travail et maladie professionnelle, décès), avec éventuellement des choix possibles pour réaliser une part d'auto-assurance par le biais de franchises par exemple. En outre, la collectivité peut choisir d'opter pour le remboursement de tout ou partie des charges patronales.

La procédure que va lancer le Centre de Gestion se fera sous la forme d'un marché négocié, compte tenu de la spécificité forte de ce type de contrat et des aléas qui sont difficilement quantifiables au moment de l'établissement du cahier des charges.

L'engagement des collectivités et établissements publics, à ce stade de la procédure, ne porte que sur l'intégration dans le panel des structures souhaitant participer à l'appel d'offres. L'assemblée sera à nouveau consultée lorsque le résultat de l'appel d'offres sera connu, afin qu'elle se prononce, aux vues des propositions chiffrées, sur son éventuelle adhésion définitive au contrat groupe conclu avec l'assureur retenu.

Le Maire propose à l'assemblée de donner mandat au Centre de Gestion pour intégrer la « collectivité ou établissement public » dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, étant bien précisé que la collectivité sera à nouveau consultée, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe, aux vues des propositions chiffrées proposées par l'assureur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne mandat au Centre de Gestion pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Evolution des commissions communautaires à partir de 2017 : composition

Suite à l'extension du périmètre de la communauté de communes du Pays de Chantonnay à compter du 1^{er} janvier 2017, les commissions communautaires actuelles ont été revues et 2 commissions supplémentaires ont été créées afin de traiter les sujets actuels et futurs. Chaque commission est composée d'un représentant titulaire et d'un suppléant par Commune.

A l'occasion de cette réorganisation des commissions, les communes ont la possibilité de changer leur(s) représentant(s).

Monsieur le Maire présente les différentes commissions et demande aux conseillers municipaux leur choix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de faire représenter la commune de St Prouant comme mentionné au tableau annexé au compte-rendu.

Recensement des agents recenseurs

Pour effectuer le recensement de la population, qui se déroulera du 6 janvier au 18 février 2017, il convient de créer 3 postes d'agent recenseur.

Monsieur le Maire indique que la dotation versée par l'Etat pour les frais engagés par la commune s'élève à 2 827 €. Il faut fixer la rémunération des agents recenseurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Créer 3 postes d'agent recenseur
- De verser une rémunération nette par agent, qui sera calculée comme suit :
 - 50 % de la dotation de l'Etat, soit par agent 471.17 €,
 - + 2 € par fiche logement visité.
 - + 0.50 € de majoration par fiche logement si 45 % de la population a effectué son recensement via Internet.

Questions diverses :

- **Bâtiments :**
 - *Bibliothèque* : les travaux sont terminés.
- **Voirie :**
 - *Les travaux de signalisation* sur la rue A. Girardeau sont terminés
- **Téléthon :** le bilan provisoire sur l'ensemble des communes participantes est de 10 800 €
- **PLUi :** La Réunion relative aux trames vertes et bleues a eu lieu le 5 décembre 2016 avec le CPIE et la Chambre d'Agriculture.
- **Office de Tourisme :** la randonnée aura lieu à St Prouant le 4 juillet 2016.

- **SYDEV** : 2 solutions sont à l'étude pour la gestion de l'éclairage public sur le parking de la salle de la Forêt.
- **Forum des associations** : 16 associations seront présentes
- **CM des Enfants** : Les enfants vont axer leur travail sur l'environnement et l'éco pâturage pour cette année.

La séance est levée à 20h45

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le Mardi 24 Janvier 2017.

Vu par le secrétaire de séance, Mme Stéphanie BRET

Le Maire,
Yannick SOULARD



Représentants dans les Commissions à compter de janvier 2017

	TITRE 1		NOM	PRÉNOM	ADRESSE 1 (n°, rue)	ADRESSE 2 (lieu-dit)	CP	VILLE
	(Mademoiselle, Madame, Monsieur)	(Maire)						
Développement économique	Titulaire	Madame	SELLIER	Marie Christine	3 rue de la Bonnelle		85110	SAINT-PROUANT
	Suppléant	Monsieur	SOULARD	Yannick	6 rue de la Lande		85110	SAINT-PROUANT
Emploi	Titulaire	Monsieur	SOULARD	Yannick	6 rue de la Lande		85110	SAINT-PROUANT
	Suppléant	Madame	GENTY	Béatrice	46 rue de la Chênaie		85110	SAINT-PROUANT
Aménagement du territoire	Titulaire	Madame	SELLIER	Marie Christine	3 rue de la Bonnelle		85110	SAINT-PROUANT
	Suppléant	Monsieur	FLANDROIS	Joël	55 rue de l'Océan		85110	SAINT-PROUANT
Environnement	Titulaire	Monsieur	FLANDROIS	Joël	55 rue de l'Océan		85110	SAINT-PROUANT
	Suppléant	Monsieur	RAINTEAU	Philippe	La Roche Batiot		85110	SAINT-PROUANT
Bâtiments - Voirie - Espaces verts	Titulaire	Monsieur	SOULARD	Yannick	6 rue de la Lande		85110	SAINT-PROUANT
	Suppléant	Monsieur	FLANDROIS	Joël	55 rue de l'Océan		85110	SAINT-PROUANT
Tourisme	Titulaire	Madame	GRANJON	Françoise	39 rue de l'Océan		85110	SAINT-PROUANT
	Suppléant	Madame	SELLIER	Marie Christine	3 rue de la Bonnelle		85110	SAINT-PROUANT
Culture	Titulaire	Madame	SELLIER	Marie Christine	3 rue de la Bonnelle		85110	SAINT-PROUANT
	Suppléant	Madame	CHEVALLEREAU	Maryse	1 Place du Cormier		85110	SAINT-PROUANT
Sport - Jeunesse - Santé	Titulaire	Madame	GENTY	Béatrice	46 rue de la Chênaie		85110	SAINT-PROUANT
	Suppléant	Madame	OGER	Maud	8 rue de la Lande		85110	SAINT-PROUANT
Communication	Titulaire	Madame	GENTY	Béatrice	46 rue de la Chênaie		85110	SAINT-PROUANT
	Suppléant	Madame	GRANJON	Françoise	39 rue de l'Océan		85110	SAINT-PROUANT
Budget - Finances	Elle est constituée par les membres du Bureau communautaire							

C O M M I S S I O N S

A retourner à la Communauté de Communes pour le 13/01/2017 au plus tard
Un exemplaire signé par le Maire (papier ou pdf) et un exemplaire au format excel.

A Saint Prouant le 21 décembre 2016



